

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 02101

Numéro SIREN : 812 611 317

Nom ou dénomination : A BIZCASE

Ce dépôt a été enregistré le 05/01/2022 sous le numéro de dépôt 400



Cell 2 Scatelo AS

SOCIÉTÉ DE CONSEILS ET D'EXPERTISE COMPTABLE
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LILLE

Réception sur rendez-vous

Franck DECOTENIE
Philippe DUPONT
Hervé HOFA

SAS A BIZCASE
520 RUE DE LA ROSIERE
59710 MERIGNIES

Experts-Comptables associés

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020



[Signature]

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Bilan Actif

		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	2 624	1 364	1 260	871
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	2 000		2 000	2 000
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	5 001		5 001	5 001
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	9 625	1 364	8 261	7 872
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	470		470	636
	Avances et Acomptes versés sur commandes				771
	CREANCES (3)				
COMPTES DE REGULARISATION	Créances clients et comptes rattachés	23 520		23 520	28 875
	Autres créances	10 011		10 011	4 302
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	27 275		27 275	55 918
	Charges constatées d'avance	301		301	670
	TOTAL (III)	61 577		61 577	91 172
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		71 201	1 364	69 837	99 045

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2020	31/12/2019
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	3 000	3 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	300	300
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	28 872	35 716
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(9 045)	43 157
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		23 127	82 172
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	30 000	
	Emprunts et dettes financières divers	21	21
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 806	1 078
	Dettes fiscales et sociales	8 816	15 631
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	68	143
	Produits constatés d'avance (1)		
Total des dettes		46 710	16 872
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF		69 837	99 045
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(9 045,02)	43 156,53
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		46 710	16 872
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

A BIZCASE
Société par action simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 520 RUE DE LA ROSIERE
59710 MERIGNIES
812 611 317 RCS LILLE METROPOLE



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 10 JUIN 2021

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS

LE 31/12/2020

RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à -9045.02 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : -9045.02 euros.

Affectation

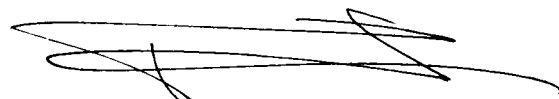
- Au report à nouveau, soit -9045.02 euros
- Solde du report à nouveau, soit -9045.02 euros.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2019	50 000	0	0
31/12/2018	22 000	0	0
31/12/2017	0	0	0



Pour copie certifiée conforme,
La Présidence



A BIZCASE
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 Euros
Siège social : 520 RUE DE LA ROSIERE
59710 MERIGNIES
812 611 317 RCS LILLE METROPOLE

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 10/06/2021

Le dix juin 2021, à 11 heures, à Mérignies la Société le TREFLE PARTICIPATIONS représentée par Monsieur Olivier POINSOT demeurant au 520 rue de la Rosière 59710 MERIGNIES, propriétaire de 282 parts sur 300 de 10 euros chacun composant le capital social de la société A BIZCASE, associé de ladite société,

Sont présents :

- LE TREFLE PARTICIPATIONS, détenteur de 282 parts, ci deux-cent-quatre-vingts-deux parts,
- Monsieur Olivier POINSOT, détenteur de 18 parts, ci dix-huit parts,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le texte des projets de résolutions ;

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Puis le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à -9045.02 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : -9045.02 euros.

Affectation

- Au report à nouveau, soit -9045.02 euros
- Solde du report à nouveau, soit -9045.02 euros.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2019	50 000	0	0
31/12/2018	22 000	0	0
31/12/2017	0	0	0

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente
SAS LE TREFLE PARTICIPATIONS
Représentée par Monsieur Olivier POINSOT

